

Action sociale interministérielle (ASI)

Évolution des montants des prestations, compte-tenu de l'inflation

Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

TAUX 2021

Le montant de la PIM restauration est porté de 1,27 € à 1,29 € au 1er janvier 2021

PRESTATIONS	Montants 2021	Montants 2020
RESTAURATION		
Prestation repas	1,29 €	1,27 €
AIDE A LA FAMILLE		
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	23,88 €	23,59 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS		
En colonies de vacances		
enfants de moins de 13 ans	7,67 €	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,60 €	11,46 €
En centres de loisirs sans hébergement		
journée complète	5,53 €	5,46 €
demi-journée	2,79 €	2,76 €
En maisons familiales de vacances et gîtes		
séjours en pension complète	8,07 €	7,97 €
autre formule	7,67 €	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif		
forfait pour 21 jours ou plus	79,46 €	78,49 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,78 €	3,73 €
Séjours linguistiques		
enfants de moins de 13 ans	7,67 €	7,58 €
enfants de 13 à 18 ans	11,61 €	11,47 €
ENFANTS HANDICAPÉS		
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	167,06 €	165,02 €
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales</i>		
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,88 €	21,61 €